

inférieur à ce qu'elles devraient payer si elles devaient renvoyer leurs bateaux de pêche et de ravitaillement dans leur port d'origine pour obtenir ces produits et ces services.

• (5.10 p.m.)

Je le répète, nous sommes vulnérables sur la côte est parce qu'ils peuvent faire escale à Saint-Pierre-et-Miquelon et obtenir les mêmes services qu'à Halifax et à Saint-Jean. D'autre part, je doute fort que nos pêcheurs côtiers ou nos pêcheurs commerciaux s'intéressent beaucoup à ce commerce ou le voient d'un bon œil.

**M. McGrath:** Le ministre ne sait pas de quoi il parle.

**L'hon. M. Davis:** L'attitude de certains représentants de l'opposition officielle est illogique à un autre égard. Ils parlent d'éloigner les flottilles russes, polonaises et est-allemandes de nos pêcheries côtières, de les éloigner du plateau continental tout en demandant qu'on serve ces flottilles, et en disant qu'on y perdrait moins si on pouvait les servir dans nos ports de la côte est. Ils sont illogiques à ce point.

La situation est claire sur la côte ouest. Il n'existe pas d'autres ports aux États-Unis, proprement dits ni en Alaska, qui puissent s'occuper, par exemple, des grandes flottes de pêche russes. Elles doivent retourner chez elles pour les services de réparation et d'approvisionnement. Par conséquent, le pouvoir additionnel que nous demandons ici dans la modification, c'est-à-dire de restreindre leur accès aux ports canadiens pour s'approvisionner, est utile. Il sera utile dans nos négociations avec l'URSS, quand nous leur exposerons notre problème de conservation des pêcheries sur la côte ouest, et que nous chercherons à supprimer cette tendance qu'ils ont à dépouiller nos eaux et à détruire des bancs entiers de poisson dans d'importantes pêcheries. Je le répète, nous avons un problème sur la côte est parce que Saint-Pierre-et-Miquelon s'y trouve.

**M. McGrath:** Pourquoi le ministre cherche-t-il à défendre ses politiques en parlant de conservation et de mesures de conservation?

**L'hon. M. Davis:** Cette modification n'a pas grand-chose à voir à la conservation si ce n'est de nous permettre de négocier et de conserver nos réserves de poisson. En terminant, je devrais peut-être dire un mot de l'amendement proposé. D'abord, il est irrecevable parce qu'il ne se rattache à aucun article du bill C-134. Deuxièmement, son adoption constituerait une mesure rétrograde

[L'hon. M. Davis.]

parce qu'il aurait tendance à morceler le Canada. Beaucoup ont critiqué le Québec de chercher parfois à avoir des entretiens exclusifs avec d'autres nations au sujet d'une question relevant de sa compétence, aux termes de notre constitution, l'enseignement.

Et pourtant des membres de l'opposition officielle sont prêts à confier aux provinces le pouvoir que détient la nation sur les pêches, pouvoir qui aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est confié nettement et exclusivement au gouvernement fédéral. C'est du morcellement. Il s'agit d'un pouvoir national et non provincial comme l'enseignement. Comme je m'oppose, dans l'intérêt national, à accorder à une province le droit de s'entretenir avec d'autres nations même sur des sujets qui relèvent de sa compétence, je m'oppose doublement à confier aux provinces des pouvoirs fédéraux.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Davis:** La juridiction en matière de pêche est exclusivement nationale. Il serait ridicule, selon moi, de la confier aux provinces. Vous vous imaginez ce qui arriverait? Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse ou son ministre des Pêches ou des Affaires extérieures aurait des conversations avec les Russes, les Polonais ou les habitants de l'Allemagne de l'Est, pour leur dire s'il autoriserait leurs navires à venir dans le port d'Halifax ou dans les autres ports de la Nouvelle-Écosse pour s'y ravitailler, et la politique de ce ministre pourrait être différente de celle du ministre des Affaires extérieures d'une province adjacente—en supposant qu'il existe un ministre provincial de ce genre—qui pourrait voir les choses d'un autre œil, en ce qui concerne les flottilles de pêche étrangères.

L'idée est ridicule. Nous sommes une nation, parce que nous nous serrons les coudes et qu'ainsi, nous exerçons une plus grande influence dans les affaires internationales, en adoptant une politique et une ligne de conduite communes. Je déclare donc premièrement que l'amendement est irrecevable et deuxièmement, qu'il est franchement ridicule du point de vue canadien.

**M. McGrath:** C'est le ministre qui enfreint le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur suppléant:** Avant de mettre la question aux voix, ce que j'ai l'intention de faire, j'aimerais dire un mot au sujet de l'amendement. J'ai eu l'occasion de l'examiner de plus près et je pense qu'à ce stade, une